



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HARDY ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES
- Monsieur GERMAIN, absent excusé

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire :

- Fixation du prix des documents arrêt projet PLU

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### **1 - Décision Modificative**

Madame la Perceptrice nous ayant demandé d'équilibrer certains chapitres, un rééquilibrage des dépenses et recettes a été réalisé.

Monsieur le Maire explique et détaille en séance les modifications apportées.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **2 - Autorisation de dépense en section d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2018**

Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en attendant l'adoption du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote de celui-ci, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



### 3 - Fixation du prix des documents arrêt projet PLU

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique du PLU aura lieu du 22 janvier jusqu'au 23 février.

Monsieur le Maire rappelle que tous les documents seront disponibles sur internet, qu'un ordinateur est à la disposition du public aux horaires d'ouvertures de la mairie mais qu'un support doit être prévu. Il propose donc de fixer le prix du dossier d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme :

- un dossier complet format papier au prix de : 400 €
- un cd-rom au prix de : 15 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### 4 - Questions diverses

4.1 - Demandes de subventions ou de participations :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

↳ *De retenir les demandes de subvention ou demandes de participation émanant :*

- Le SDIS Junior pour un montant de 50 €,
- Le SDIS soit 0.0489 € par habitant ce qui représente 15.31 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

Le Maire,  
Patrick PAGES

